

SESSION SPÉCIALE DU 19 NOVEMBRE 2007

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-neuvième jour du mois de novembre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 2 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie
Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement)
 - Acceptation des plans et devis (SNC-Lavalin inc.)
 - Avis de motion (règlement d'emprunt)

Levée de l'assemblée

319-2007 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PROLONGEMENT)

320-2007 **ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS (SNC-LAVALIN INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 316-2007;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502394 datés du 16 novembre 2007 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout afin de permettre le projet de développement résidentiel additionnel à la rue Marcel-Faucher tels que préparés par SNC-Lavalin inc..

Et de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'infrastructures au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts afin de permettre le

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 NOVEMBRE 2007

projet de développement résidentiel additionnel à la rue Marcel-Faucher, numéro 502394 et pour autoriser un emprunt de ± 113 626 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

321-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 40 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier